

## TARIF BLEU PARTICULIER OPTION BASE dans le cadre du TARIF REGLEMENTE

en vigueur depuis le 01/02/2024

| Puissance souscrite en kVA | Réglage disjoncteur |      | Prix du terme fixe mensuel en € (TVA à 20%) |       | * Prix HT - hors TVA, CSPE, CTA et taxes locales<br><br>** Prix TTC - incluant toutes les taxes<br><br>La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.<br><br>*** puissances non disponibles en monophasé sauf cas exceptionnel selon le réseau et décidé par RET |
|----------------------------|---------------------|------|---|-------|---|
|                            | Mono                | Tri  | Option Base                                 |       |   |
|                            |                     |      | HT*   | TTC** |   |
| 3                          | 15 A                | -    | 7,99  | 9,68  | <p>*** puissances non disponibles en monophasé sauf cas exceptionnel selon le réseau et décidé par RET</p> <p><b>puissances 18kVA et + en extinction n'est plus proposé</b></p>   |
| 6                          | 30 A                | 10 A | 10,31                                       | 12,71 |   |
| 9                          | 45 A                | 15 A | 12,84                                       | 15,96 |   |
| 12                         | 60 A                | 20 A | 15,43                                       | 19,26 |   |
| 15***                      | -                   | 25 A | 17,81                                       | 22,36 |   |
| 18                         | -                   | 30 A | 20,17                                       | 25,41 |   |
| 24                         | -                   | 40 A | 25,51                                       | 32,21 |   |
| 30                         | -                   | 50 A | 29,91                                       | 38,00 |   |
| 36                         | -                   | 60 A | 35,28                                       | 44,82 |   |

| Puissance souscrite en kVA | Prix de l'énergie en c€/ kWh (TVA à 20%) |       |
|----------------------------|--|-------|
|                            | HT*                                      | TTC** |
| 3                          | 18,87                                    | 25,16 |
| 6                          | 18,87                                    | 25,16 |
| 9 à 36                     | 18,87                                    | 25,16 |

**1 Taxes :** Taxe Intérieure Consommation Finale d'électricité (TICFE ou CSPE) : 2,1 c€/kWh tarif du 1/2/2024  
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) (grille indicative disponible); tarif du 01/08/2021  
Taxes locales : Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

*date de vigueur* TVA à 20 % sur énergie, CSPE, taxes locales sur énergie et prestations  
TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA  
Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,88€/an)

**2 Caractéristiques de l'offre :**

**Origine de l'électricité :** 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon, 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres  
La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source EDF)

**3 Prestations techniques :**

**Raccordement au réseau :** prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17  
géré par la Régie de Thônes - distributeur  
*voir en fin de fiche les coûts usuels*

**4 Révision des prix : (art 3 CG)**

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE  
*Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture*

**5 Durée du contrat : (art 2 CG)**

**Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;**  
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

**6 Résiliation à l'initiative du client :**

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)  
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

## 6.1 Suite Résiliation pour passage à un tarif de marché :

Résiliation pour passage à un tarif du marché selon délai standard en vigueur défini dans le catalogue national des prestations du gestionnaire de réseaux

## 7 Modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours

Possibilité de régler par chèque ou en espèces ou Carte Bancaire (au bureau, par téléphone, internet)

**Option gratuite** : par prélèvement; échéance à 18 jours

**Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire** : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation;

**Option gratuite en cas de prélèvement** : choix de la date de règlement (date de règlement personnalisée DRP) : (1er 2 ième 3 ième ou dernier jeudi du mois)

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

## 8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Pénalités de retard : 15 jours après la date échéance : 6,25 € HT

Compteur évolué prix réduction / suspension : 3,07 € HT / 33,83 € HT

Compteur non évolué prix réduction / suspension : 48,08 € HT / 48,08 € HT

## 9 Service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : [service-client@ret.fr](mailto:service-client@ret.fr)

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

## 10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

## 11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 % )

Mise En Service sur PDL existant sans modification :

- Avec un compteur évolué 1,38 € HT en standard ;

- Avec un compteur non évolué 25,31 € HT supplément : 60,32 € HT en version express sous 2 jours ;

Résiliation incluse dans mise en service.

Frais augmentation de puissance à distance compteur évolué : 3,35 € HT

Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement de matériel : 50,67 € HT;

avec supplément : 60,32 € HT en version express sous 5 jours

La baisse de la puissance souscrite est gratuite

Relève spéciale à la demande du client : 28,52 € HT

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 60,32 € HT

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site [www.ret.fr](http://www.ret.fr).

## 12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus